

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

REJET DE LA NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DES COÛTS DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES RÉGIONALES

Belle-Baie, le 25 juillet 2024 - La Ville de Belle-Baie refuse la nouvelle formule proposée par la Commission de services régionaux (CSR) Chaleur pour le partage des coûts des infrastructures récréatives régionales. Cette décision repose sur une évaluation minutieuse de la formule et de ses implications, ainsi que sur des préoccupations majeures concernant l'équité et la transparence.

En octobre 2022, avant la création officielle de Belle-Baie le 1er janvier 2023, une entente sur le partage des coûts des infrastructures sportives régionales a été déterminée. Notre municipalité a contribué financièrement en versant 172 213 \$ en 2023 et 265 019 \$ en 2024 pour le Centre aquatique et le Centre régional K.-C-Irving à Bathurst.

En janvier 2024, la Ville de Belle-Baie a informé la CSR Chaleur et le ministre des Gouvernements locaux qu'elle contribuerait pour une dernière fois cette année si des principes d'équité et de reddition de comptes n'étaient pas respectés. Ces principes incluent:

- La définition du caractère unique du Centre régional K.-C.-Irving comme infrastructure régionale, selon sa programmation actuelle d'activités.
- La création d'un comité chargé de la surveillance de ce centre.
- La présentation d'un rapport détaillé sur les finances et l'exploitation de cette infrastructure, incluant une évaluation de son utilisation.
- Le désir de Belle-Baie de participer financièrement au projet de la nouvelle piscine et de prendre part aux discussions et à la prise de décision en tenant compte du fait que nous avons contribué à l'étude de cette future piscine et qu'aucun suivi n'a été effectué avec nous.

Malheureusement, le nouveau calcul proposé ne respecte pas ces bases.

« Notre engagement envers l'équité et la transparence ne saurait être compromis. Nous devons garantir que chaque contribution soit justifiée et que les ressources soient réparties de manière équitable. Belle-Baie ne peut accepter une formule qui ne reflète pas ces principes fondamentaux. »

— Daniel Guitard, maire de Belle-Baie.

... / ...



Selon cette formule, la Ville de Belle-Baie devrait verser 327 775 \$ en 2025, montant réduit à 233 239 \$ grâce à une subvention temporaire du Fonds d'aide aux services régionaux. Cependant, ce fonds n'étant pas permanent, cette réduction n'est pas garantie à long terme.

La ventilation des coûts nets opérationnels régionaux du Centre régional K.-C-Irving n'a pas été complétée et une estimation de 33% de ces coûts est considérée dans la formule de partage alors qu'ils incluent des activités locales, comme le hockey mineur de Bathurst, sans prendre en compte d'autres activités sportives régionales aux arénas des secteurs Petit-Rocher et Beresford. Pourtant, nos arénas accueillent des activités à caractère régional, telles que la ringuette, le patinage artistique et le hockey interscolaire.

La municipalité de Belle-Baie réitère son engagement envers des normes d'équité et de transparence et attend des discussions constructives pour parvenir à une entente juste pour toutes les parties prenantes.